

## RÉSOLUTION V – REPUBLIQUE D'OUZBEKISTAN

THÈME : AGENDA 2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCERNE : GRETACT - DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE CLIMATIQUE ET REMISE EN QUESTION DES AUTRES MANDATS ONUSIENS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Affligée	par le fait que la température moyenne mondiale ait augmenté de 0,85°C entre 1880 et 2012 due à l'activité humaine comme l'a démontré le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC),
Constatant	que de nombreux pays ne fournissent pas assez d'efforts pour résoudre le problème du réchauffement climatique,
Alarmée	par le fait qu'un réchauffement de la planète d'à peine 1,5 °C signifiera, entre autres conséquences, à l'élévation du niveau de la mer et l'habitabilité d'immenses zones côtières mais aussi à une pénurie d'eau potable et à la bascule de plus de 100 millions de personnes dans l'extrême pauvreté et la malnutrition d'ici 2080,
Soulignant	que les mesures mises en place aujourd'hui, notamment celles demandées par l'accord de Paris, et les quelques mesures personnelles envisageables ne soient largement pas suffisantes pour pallier au réchauffement climatique,
Préoccupée	par le constat que le problème climatique est non seulement météorologique, mais aussi économique, écologique, sécuritaire et est un élément clé dans le maintien de la paix mondiale,
Regrettant	que la Banque mondiale estime qu'au cours des 30 prochaines années, le nombre de réfugiés climatiques atteindra plus de 140 millions,
Outrée	qu'aucune des résolutions de 2019 des Nations Unies, aussi bien de l'ECOSOC, que du conseil de sécurité, que de la 74e session ne traitent du « changement climatique »,
Décide	le changement du mandat principal de l'ONU "Maintenir la paix et la sécurité internationale" en « Mettre un terme au réchauffement climatique et à ses conséquences » (notamment diplomatiques et économiques) afin de remettre les priorités à l'ordre du jour et de contribuer réellement à la survie de l'humanité.

*Le texte français fait foi.*